



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier avril à vingt-heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique en séance publique à la salle culturelle Frédéric Chopin (article 2121-7 du CGCT) sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, CHEREAU Catherine, RICOU Samuel, Jean-Claude HERMAIZE, GUYOT Nicolas, CALVEZ Philippe, MANCEL Jocelyne, Cécile GILLARD, Laura CLEMENT, Sylvie BOUDIER, GICQUEL Joël, MAUGEAIS Aline, Nicolas TESSIER, Marylène GUILLEMOT, Christina CABANETOS, Sylvie DURAND, Nadège GUIBERT, RICOU Richard.

Absents excusés : Pierre-Pascal BIGOT (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU).

Absents non excusés : Nicolas AOUSTIN, Florent Désiré NADALI.

Secrétaire de séance : Jocelyne MANCEL.

Date de la convocation : 23 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 20

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 1

Nombre de votants : 21 (20+1)

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 4 mars 2021

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 4 mars 2021.

Le procès-verbal de la réunion du 4 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2 – Rajout d'un point à l'ordre du jour – Déclaration d'intention d'aliéner Rue de Cholet – Avis du Conseil Municipal

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour :
- Déclaration d'intention d'aliéner Rue de Cholet – Avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

3 – Budget Primitif 2021 – Budget Principal « Commune » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal les principales caractéristiques du budget primitif 2021 et détaille les différents chapitres budgétaires.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 2 213 273,00 €
- Section d'investissement : 2 120 442,60 €

Les principaux éléments du budget 2020 se décomposent comme suit :

Le budget 2021 reste dans la droite ligne des exercices précédents. Les dotations et taxes représentent 70 % des recettes de fonctionnement. Face à la perte de la dynamique des impôts locaux et une autonomie du budget de plus en plus restreinte, l'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement. Malgré un léger recul en 2020 essentiellement en raison de la crise sanitaire, le taux d'épargne de la commune reste à un niveau très satisfaisant permettant de financer le programme d'investissements qui va se dérouler sur le mandat 2020-2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 213 273 €.

DEPENSES		BP 2020 + DM	CA 2020	BP 2021
011	Charges à caractère général	356 225,00	316 263,67	391 725,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	584 084,00	577 850,85	604 240,00
014	Atténuation de produits	133 456,00	133 456,00	36 748,00
65	Autres charges de gestion courante	252 102,49	237 850,79	241 131,00
66	Charges financières	87 625,64	87 612,10	84 575,00
67	Charges exceptionnelles	63 309,71	9 610,86	27 000,00
023	Virement à la section d'investissement	609 300,00	0,00	616 000,00
023	Virement excédent lotissement le Pré de la Fontaine	135 000,00	0,00	116 469,00
042	Opérations d'ordre entre sections	89 742,16	152 083,47	95 385,00
<u>TOTAUX Dépenses fonctionnement</u>		2 310 845,00	1 514 727,74	2 213 273,00

RECETTES		BP 2020 + DM	CA 2020	BP 2021
013	Atténuation de charges	17 300,00	18 642,99	17 200,00
70	Produits des services	221 400,00	200 297,84	261 000,00
73	Impôts et taxes	933 135,00	927 700,43	830 396,00
74	Dotations et participations	781 745,00	753 462,12	778 683,00
75	Autres produits de gestion courante	317 016,29	189 288,31	306 994,00
77	Produits exceptionnels	1000,00	47 927,84	1 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	8 000,00	19 268,57	18 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	31 248,71	31 248,71	0,00
<u>TOTAUX Recettes fonctionnement</u>		2 310 845,00	2 187 836,81	2 213 273,00

Les recettes de fonctionnement : Une vision prudente sur l'évolution des ressources

Chap 013 : Atténuation de charges : 17 200 € (Variation BP 2020/2021 : =)

- Remboursements arrêts de travail + participation Etat au contrat aidé (65 % du brut sur 20 h).

Chap 70 : Produits des services : 261 000 € (Variation BP 2020/2021 : + 39 600 €)

- Facturation services périscolaires : 165 000 € (+ 25 000). Montant budgété inférieur au montant d'une année normale (rappel : - 40 000 € en 2020 à cause de la crise sanitaire)

- Remboursement prestations de services : 72 000 € (+ 14 000). Remboursement lié aux conventions opérationnelles passées avec la CCVHA pour la mise à disposition du personnel communal : bâtiments communautaires, voirie communautaire, sentiers de randonnée, assainissement, enfance-jeunesse (mise à disposition locaux et personnel accueil de loisirs mercredi et vacances scolaires) avec une année pleine de fonctionnement du mercredi toute la journée en 2020

Chap 73 : Impôts et taxes : 830 396 € (Variation BP 2020/2021 : - 102 379 €)

- Produit des contributions directes : LF 2021 : revalorisation des valeurs locatives : 0,20 %, maintien des taux inchangés depuis 2017, entrée en vigueur de la réforme de la TH avec suppression en 2021 remplacée par le produit intégral du taux du foncier bâti du département avec mécanisme de neutralité financière. Produit global à niveau constant.
- Attribution de compensation : 0 € suite au transfert du FNGIR à la CCVHA (- 133 456 €). En raison du transfert de charges, l'Attribution de compensation 2021 est imputée en dépenses de fonctionnement.
- Droits de mutation liés aux transactions immobilières : cette recette est liée à l'évolution du marché immobilier, en progression constante au regard de l'activité immobilière sur la commune. Produit estimé : 100 000 €.

Chap 74 : Dotations et participations : 778 683 € (Variation BP 2020/2021 : - 3 062 €)

- Dotations d'état : enveloppe constante. DGF estimée à 310 083 € (simulation AMF - 1002 €) et DSR + DNP : Montants 2020 reconduits.
- Autres participations : 52 000 €. Prestation CAF accueil périscolaire : 14 000 et accueil du midi : 20 000, subvention Leader dossier Patrimoine : 17 816 €

Chap 75 : Autres produits de gestion courante : 306 994 € (Variation BP 2020/2021 : - 10 022 €)

- Excédent prévisionnel du budget lotissement le Pré de la Fontaine : 116 469 € (- 20 000 revente partielle lot 10)
- Revenus des immeubles : 190 500 €. Locations salles communales : 0. Revalorisation loyer gendarmerie tous les 3 ans : + 8 369, locations terres, loyer Maitai, loyer CCVHA occupation locaux Mairie.

Chap 77 et 042 : Produits exceptionnels et opérations d'ordre

Il s'agit essentiellement des produits des cessions (prix de vente encaissé), travaux en régie et amortissements subventions.

Les dépenses de fonctionnement : La poursuite d'une maîtrise des charges de fonctionnement de la commune reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement.

Chap 011 : Charges à caractère général : 391 725 € (Variation BP 2020/2021 : + 31 500 €)

- Travaux en régie : plusieurs programmes de petits travaux de bâtiments effectués par les agents techniques : extérieur atelier municipal, espace ados, église (travaux intérieurs : WC sacristie, électricité), travaux de mise aux normes de la salle de la poterie et travaux intérieurs boulodrome effectué par les bénévoles – Montant : 15 000 € (+ 10 000)
- Vigilance constante sur l'évolution des postes de fluides : électricité, eau, combustibles, carburants : impact positif des travaux de rénovation énergétique, arrêt fuel locaux ancienne école et augmentation de la surface des locaux
- Maîtrise des achats courants et coûts d'entretien : petit équipement, fournitures adm, abonnements, fournitures diverses, entretien bâtiments (investissement et maintenance régulière), terrain de foot, sauf le budget fournitures d'entretien en hausse avec les achats de consommables pour les écoles liés à l'épidémie de Covid 19 (désinfection des locaux et lavage des mains)
- Contrats de prestations de services : 112 360 € (+ 27 960). 10 mois de facturation Restauval (8 mois en 2020 en raison de la crise sanitaire), 1^{ère} année procédure de reprise des concessions cimetière et nouveaux contrats : télésurveillance bâtiments communaux, abonnement Indesign.
- Entretien terrains : 9 200 €. Entretien terrains de football et travaux d'élagage des arbres.

- Autres charges dans la continuité du budget 2020 : entretien bâtiments, véhicules, assurances, formation du personnel, entretien copieurs, maintenance logiciels, 2^{ème} phase mission audit RH, fêtes et cérémonies, frais de déplacement, frais d'affranchissement et de télécommunications, taxes foncières.
- Facturation CCVHA : 6 500 (+ 4 000). Balayage, logiciel Portail Famille, mission adressage pour le déploiement de la fibre.

Chap 012 : Charges de personnel : 604 240 € (Variation BP 2020/2021 : + 19 156 €)

- Augmentation liée à l'actualisation indiciaire Cat C (PPCR), titularisation agents périscolaires, année pleine du nouveau régime indemnitaire Rifseeps, CDD animateurs pour encadrement des temps périscolaires, embauche du contrat aidé au service technique depuis le 7.12.2020 ; compensée par l'augmentation des recettes des services et remboursement CCVHA pour la mise à disposition du personnel dans le cadre des conventions opérationnelles.

Chap 014 : Atténuation de produits : 36 748 € (Variation BP 2020/2021 : - 96 708 €)

- Transfert du FNGIR à la CCVHA : 0 (- 133 456 €)
- Attribution de compensation prévisionnelle 2021 : 36 748 €

Chap 65 : Autres charges de gestion courante : 241 131 € (Variation BP 2020/2021 : - 10 971 €)

- Indemnité des élus : 64 500 €. Maintien de l'enveloppe.
- Subvention au CCAS : 8 000 € (+ 3 469). Revalorisation de la subvention allouée au CCAS à hauteur de 2 € par habitant (hors budget repas des aînés) afin de tendre vers la moyenne départementale et ainsi donner les moyens budgétaires au CCAS de mettre en place des actions envers les familles béconnaises.
- Subventions aux associations : 139 000 €. Subvention école privée 128 653 € (- 13 083) et autres subventions : 8 300 €

Chap 66 : Charges financières : 84 575 € (Variation BP 2020/2021 : - 3 051 €)

- Intérêts de la dette pour les deux emprunts contractés pour la gendarmerie et travaux Mairie pôle interco compensés par les recettes des loyers. Du fait que la commune n'emprunte pas, les charges financières diminuent chaque année.

Chap 67 : Charges exceptionnelles : 27 000 €

- Bourses et prix : sorties scolaires des 2 écoles, prix concours Maisons fleuries.
- Fonds de solidarité du bloc local : reconduction du montant 2020 non versé à ce jour.

⇒ Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2021 : 616 000 € soit un taux d'épargne estimé à 28,06 %

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 120 442,60 €.

DEPENSES		BP 2020 + DM	CA 2020	BP 2021
001	Déficit reporté	472 037,06	472 037,06	55 416,60
10	Réserves	187 893,84	187 893,54	0,00
1641	Remboursement capital des emprunts	50 164,12	50 164,12	52 217,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	12 618,29	7 050,00
204	Subventions d'équipement	184 361,00	79 143,60	267 099,00
21	Immobilisations corporelles	500 042,58	185 068,17	748 000,00
23	OPERATIONS	836 800,00	474 981,88	961 000,00
040	Opérations d'ordre	20 870,40	19269,57	29 660,00
<u>TOTAUX Dépenses investissement</u>		2 267 169,00	1 481 176,23	2 120 442,60

RECETTES		BP 2020 + DM	CA 2020	BP 2021
001	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	609 300,00	0,00	616 000,00
021	Virement excédent lotissement le Pré de la Fontaine	135 000,00	0,00	116 469,00
024	Cessions	57 328,00	0	15 000,00
10	Dotations réserves	365 786,77	373 268,65	129 082,90
1068	Excédent de fonctionnement 2018 reporté	688 161,54	688 161,54	673 109,70
13	Subventions d'investissement	308 980,13	209 374,57	458 696,00
040	Opérations d'ordre	102 612,56	154 954,87	112 085,00
<u>TOTAUX Recettes investissement</u>		2 267 169,00	1 425 759,63	2 120 442,60

Les recettes d'investissement :

Elles comprennent :

- C/021 : Autofinancement de la section de fonctionnement : 616 000 € augmenté de l'excédent prévisionnel du budget lotissement le Pré de la Fontaine : 116 469 €
- Chap 024 : cessions diverses : 15 000 €
- Chap 10 : Dotations et réserves : 802 193 €
 - FCTVA sur les dépenses d'équipement 2020 : (641 000 € * 16,404 %) 105 000 €
 - Excédent de fonctionnement 2020 affecté au BP 2021 : 673 109,70 €

- Taxe d'aménagement estimée à 24 083 €
- Chap 13 : Subventions d'investissement accordées pour les différents projets d'investissement : 458 696 €
- Chap 040 : Amortissements : fonds de concours SIEMML, tx départ, AC investissement Eaux pluviales, frais d'études antérieurs : 95 385 €

Les dépenses d'investissement :

Elles comprennent :

- C/001 : Déficit reporté 2020 : 55 416,60 €
- Chap 16 : Remboursement du capital des emprunts : 52 217 €
- Chap 20 : Révision du PLU (solde) + logiciel cimetièrre et Portail Famille : 7 050 €
- **Dépenses d'équipement** : 990 400 € affectées à :
 - Enfouissement et extension des réseaux : 2467 099 €
 - Achat de terrains : 240 000 €
 - Aménagement de terrain et divers travaux d'agencements : 243 000 €
 - Travaux de bâtiments : 221 000 €
 - Achat matériel – mobilier : 44 000 €
- **Opérations** : 961 000 €
 - Travaux de voirie : 460 000 €
 - Equipements sportifs (boulodrome et construction nouveaux vestiaires de football) : 491 000 €
 - Construction d'une nouvelle école maternelle et réhab anciens locaux (solde travaux 2è phase) : 10 000 €

Aux termes de la présentation,

Sur proposition de la Commission des Finances réunie les 3 et 29 Mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le budget primitif 2021 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

2 213 273,00 € en section de fonctionnement

2 120 442,60 € en section d'investissement.

4 - Budget Primitif 2021 – Budget annexe « Lotissement Le Pré de la Fontaine » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente le budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » pour 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 263 469,00 € dont l'excédent prévisionnel d'un montant de 116 469 € à reverser au budget général à la clôture du budget annexe.
- Section d'investissement : 0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Sur proposition de la Commission des Finances réunie les 3 et 29 Mars 2021,

Approuve le budget primitif 2021 du budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

263 469,00 € en section de fonctionnement

0,00 € en section d'investissement

5 - Budget Primitif 2021 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente le budget « Lotissement de Brisâtre » pour 2021 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 557 400,00 €
- Section d'investissement : 554 400,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Sur proposition de la Commission des Finances réunie les 3 et 29 Mars 2021,

Approuve le budget primitif 2021 du budget « Lotissement de Brisâtre » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- 557 400,00 € en section de fonctionnement
- 554 400,00 € en section d'investissement.

6 – Plan pluriannuel des Investissements 2020-2026 – Présentation

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente le PPI 2020-2026 qui recense tous les projets d'investissements programmés sur le mandat. Ce document a été travaillé en Commission des Finances le 3 Mars 2021. Il sera mis à jour tous les ans en fonction de l'avancée des projets émanant des commissions municipales.

7 – Achat de terrain Rue de Villemoisian – Avis du Conseil Municipal

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition de la parcelle cadastrée section B N°1330 d'une superficie de 566 m² appartenant aux Consorts COLAS. Ce terrain est situé Rue de Villemoisian à l'arrière des courts de tennis extérieurs. Ce terrain est classé en zone UE (zone réservée aux équipements dédiés aux activités sportives, de loisirs, culturelles et scolaires) au Plan Local d'Urbanisme. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre de projet de valorisation de la zone de sports et loisirs.

Un accord sur le prix de vente a été trouvé sur le montant proposé de 4,00 le m², prix de référence en zone UE.

Le prix global est donc de 2 264,00 € (566 m² X 4,00 €).



Madame Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'acquérir la parcelle cadastrée section B N°1330 classée en zone UE d'une superficie de 566 m² appartenant aux Consorts COLAS,

De fixer le prix d'acquisition de cette parcelle à 4,00 € le m², soit un montant total de 2 264,00 €,

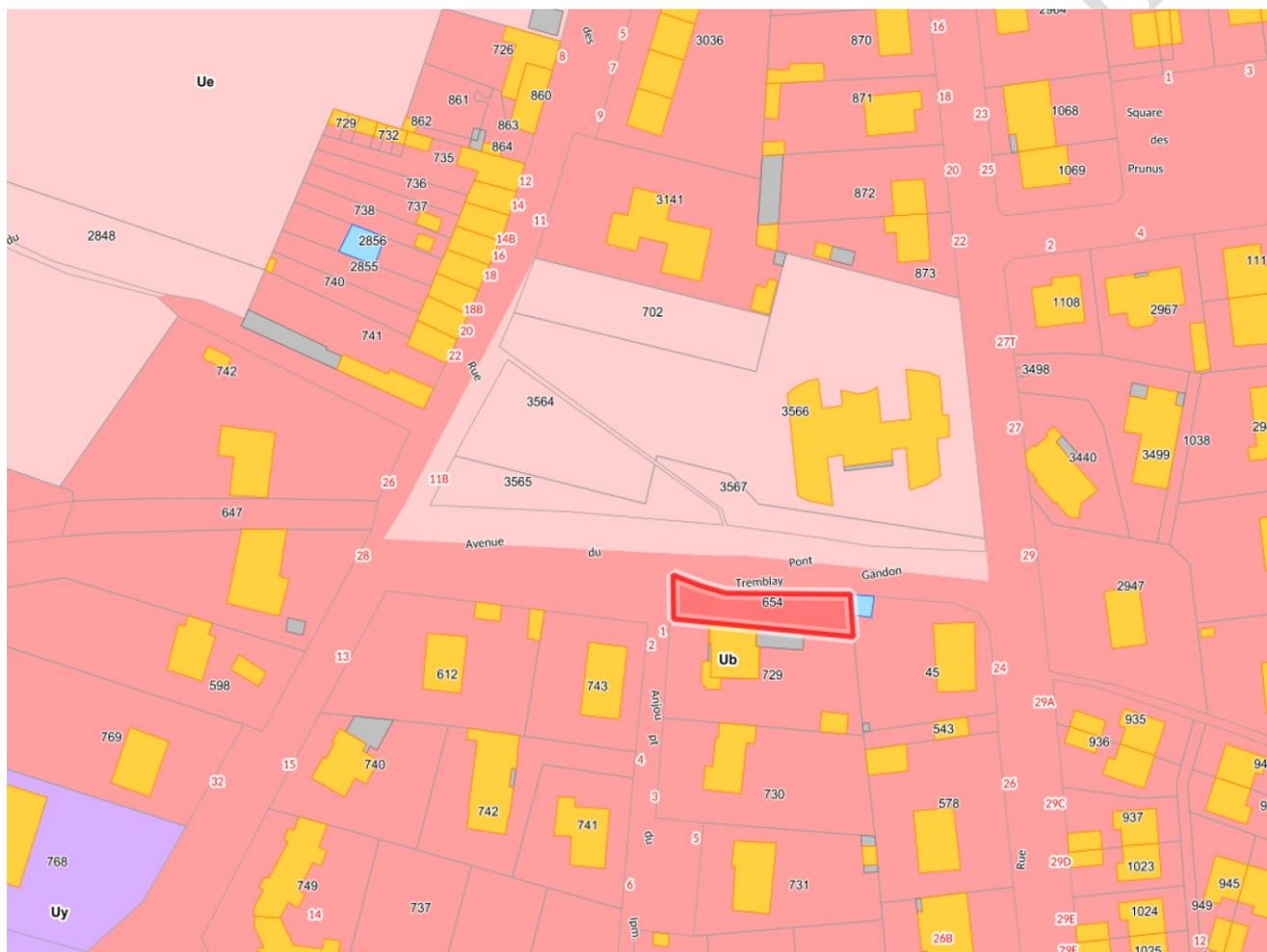
D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié à venir et tout document y afférent.

8 - Déclaration d'Intention d'Aliéner Rue de Cholet– Avis du Conseil Municipal

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle a reçu en Mairie le 24 Mars 2021, une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant la parcelle cadastrée section F N°654 située rue de Cholet appartenant aux Consorts HAMON-ROCHEPEAU d'une superficie de 318 m² pour un prix de 37 000 €.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la réglementation a évolué, et les DIA dont le montant est inférieur à 180 000 € ne sont plus traitées. Il convient donc de se baser sur un prix de référence de transactions similaires sur la commune : classement PLU, desserte réseaux, accès.

Madame le Maire explique que ce terrain est situé en Zone UB au Plan Local d'Urbanisme. L'acquisition de ce terrain permettrait de disposer d'une réserve foncière en vue de l'extension du parking de l'école publique Léonard de Vinci nécessaire suite au regroupement de l'école maternelle à côté de l'école élémentaire sur le site de l'avenue du Pont Gandon.



La commune a la possibilité de faire valoir son droit de préemption. La décision doit être prise dans un délai de deux mois à compter de la réception de la DIA.

Trois solutions peuvent être envisagées :

- Ne pas faire valoir le droit de préemption
- Décider d'acquérir le bien aux prix et conditions fixés
- Décider de préempter, mais à un prix différent de celui indiqué dans la DIA. Le propriétaire dispose d'un délai de réponse de deux mois. S'il maintient son offre initiale, la commune peut saisir le juge de l'expropriation dans un délai de 15 jours.

Les Consorts HAMON-ROCHEPEAU ont obtenu un accord sur la vente de ce bien à un prix très supérieur au prix de référence sur la commune fixé à 8,10 € le m² en zone UB sur des transactions immobilières similaires récentes. En effet, il s'agit d'un terrain classé en zone constructible desservi par les réseaux dont la viabilisation

reste à réaliser. Dans le but de maîtriser le prix du foncier dans la commune, une procédure de déclaration d'utilité publique pourra être nécessaire si le vendeur refuse le prix proposé par la commune.

Madame Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Considérant la construction d'une nouvelle école maternelle à côté de l'école élémentaire dans un objectif de regroupement pédagogique des deux écoles,

Considérant la nécessité d'augmenter la capacité de stationnement aux abords de l'école publique Léonard de Vinci Avenue du Pont Gandon,

Considérant que la commune a manifesté son intérêt d'acquérir le terrain concerné par la DIA en vue de disposer d'une réserve foncière en vue de l'extension du parking de l'école publique Léonard de Vinci,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Emet un avis favorable à la proposition de Madame le Maire d'exercer au nom de la commune le droit de préemption sur les terrains faisant l'objet de la DIA au prix de référence en zone UB de 8,10 € le m²,

Autorise Madame le Maire à poursuivre la procédure et à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

9 – Zone de la Clercière – Vente d'une bande de terrain à la société PLACAIS

Madame le Maire expose que Monsieur Damien GUYOT, Gérant de la SARL PLACAIS située Avenue de la Clercière à Bécon Les Granits, sollicite l'achat d'une portion de la parcelle cadastrée C N°1204 jouxtant la parcelle C 1246 lui appartenant, pour une superficie approximative de 460 m².

Elle précise que cette portion de terrain ne présente plus d'intérêt pour la commune. Par contre, elle permettrait à Monsieur Damien Guyot d'agrandir son terrain.

L'acquéreur a donné son accord sur le prix de vente proposé de 20 € HT le m².

Il est précisé qu'une servitude de présence du réseau public d'eaux pluviales sur cette parcelle sera inscrite dans l'acte notarié. La servitude sera consentie au profit de la commune selon les conditions suivantes :

- Autorisation d'effectuer tous travaux qui seraient par la suite jugés utiles pour assurer le fonctionnement normal et la surveillance du réseau,
- Servitude à titre gratuit à charge de la commune de remettre les lieux en état après travaux,
- Interdiction de toute construction sur cette parcelle par le futur propriétaire compte tenu des contraintes techniques mentionnées ci-dessus.



Elle demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord sur la vente d'une partie de la parcelle C N°1204 au profit de la SARL PLACAIS TPG au prix de 20 € HT le m²,

Accepte les termes de la servitude consentie au profit de la commune selon les modalités mentionnées ci-dessus,

Autorise Madame le Maire à signer à signer l'acte notarié à venir et tout document y afférent.

10 – Redevance d'occupation du domaine public – Demande de dégrèvement partiel

Madame le Maire expose qu'elle a reçu de la SARL le Délice une demande de dégrèvement partiel de la redevance d'occupation du domaine public concernant la terrasse située devant l'établissement rue des Tonnelles qui s'élève à un montant de 1 025,00 € pour l'année 2020.

L'activité de l'établissement au cours de l'année 2020 a été fortement impactée suite aux différentes mesures prises au niveau national afin de lutter contre la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 : confinement de deux mois début 2020 puis fermeture des restaurants fin octobre 2020, seule la vente à emporter étant autorisée.

Vu l'avis du bureau municipal,

Madame le Maire propose d'accorder un dégrèvement partiel sur une durée de 5 mois correspondant aux périodes d'inactivité ou de restriction d'activité, soit un montant de 427 €.

Elle demande l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le dégrèvement partiel de la redevance d'occupation du domaine public de la SARL Le Délice d'une durée de 5 mois au titre de l'année 2020 soit un montant de 427 €.

11 – Vente de bois – Fixation des tarifs

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 décembre 2020, a fixé le tarif de vente de bois au prix de 19,70 € le m3.

Plusieurs opérations d'élagages d'arbres ont été réalisées par les agents communaux sur la commune récemment.

Il est nécessaire de modifier les tarifs de vente du bois comme suit :

- Bois sur pied à faire : 20 € le m3
- Bois par terre à débiter : 30 € le m3
- Bois prêt à l'emploi coupé en 1 m : 50 € le m3.

Une liste d'attente de personnes intéressées a été enregistrée en Mairie. La répartition sera faite de façon équitable en fonction de la quantité totale à vendre en fonction des critères suivants : par ordre d'inscription sur la liste, priorité aux personnes en situation sociale difficile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve les tarifs de vente de bois comme suit à compter du 1^{er} avril 2021 :

- Bois sur pied à faire : 20 € le m3
- Bois par terre à débiter : 30 € le m3
- Bois prêt à l'emploi coupé en 1 m : 50 € le m3.

12 – Rénovation énergétique de la salle de football – Mission SPS

3 organismes ont été consultés afin de connaître leur proposition d'intervention pour la mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la salle de football. 3 offres ont été transmises.

Madame Le Maire présente les résultats de cette consultation :

<i>Offre</i>	<i>Prix € HT</i>
<i>AMC - Angers</i>	<i>1 060.00</i>
<i>QUALICONSULT – Beaucouzé</i>	<i>1 550.00</i>
<i>APAVE NORD OUEST – Beaucouzé</i>	<i>1 295.00</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De retenir l'offre du bureau d'études AMC d'Angers pour un montant de 1 060,00 € H.T.

D'autoriser Madame le Maire à signer le contrat correspondant à cette mission.

13 – Opération argent de poche – Reconduction du dispositif sur 2021

Madame Le Maire rappelle que la commune avait décidé en 2017 de mettre en place le dispositif « Argent de poche ». L'action consiste à proposer aux jeunes domiciliés sur la commune de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en espèces.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires (4 semaines cet été et une semaine en octobre) sur un temps de travail de 3 h 30 (de préférence le matin) comprenant une pause d'une demi-heure. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3 heures 30. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.

Une régie d'avance a été créée par délibération en date du 6 avril 2017 pour permettre la rémunération en espèces des jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la reconduction du dispositif « Argent de poche » pour 2021,

Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

14- SIÉML – Versement d’un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l’éclairage public

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d’un fonds de concours,

Madame Le Maire propose que la commune de Bécon Les Granits accepte de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIÉML pour l’opération suivante :

N°opération	Type d’intervention	Montant des travaux HT	Taux du fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
EP026-21-130	Suite demande Mairie fourniture et pose de prise de guirlandes de Noël en supplément sur 4 mâts	991,47 €	75 %	743,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

Donne son accord sur le versement d’un fonds de concours d’un montant de 743,60 € pour la pose de prise de guirlandes de Noël en supplément sur 4 mâts réalisée par le SIÉML sur le réseau d’éclairage public.

15 – Centre de gestion 49 – Adhésion au contrat d’assurance groupe « Risques statutaires »

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d’assurance groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Elle rappelle que la commune a contracté un marché avec la société SOFAXYS pour une durée de 5 ans dont l’échéance est le 31 décembre 2022 avec possibilité de résiliation moyennant un préavis de 4 mois.

Les conditions du contrat en cours sont rappelées :

Agents CNRACL : 5,79 %

Agents IRCANTEC : 1,50 %

L’assiette de remboursement comprend le traitement de base, la NBI, le supplément familial et le régime indemnitaire.

Vu le contrat groupe conclu par le Centre de Gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Isurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaire des Sinistres).

Considérant les taux proposés :

Statut des agents	<i>Collectivités - 121 agents</i>	<i>Collectivités + 120 agents</i>
agents CNRACL	4,40 %	4,40 %
agents IRCANTEC	1,15 %	1,15 %

Base de prime : L’assiette de la prime est égale au traitement brut annuel soumis à retenue pour pension, majoré éventuellement du supplément familial de traitement et de la NBI. *(Si l’adhérent opte pour la couverture des charges patronales, l’assiette de cotisation ci-dessus définie sera majorée des charges patronales inhérentes au traitement des agents, la base de l’assurance s’en trouvant augmentée dans les mêmes proportions. Les calculs des appels provisionnels de prime des années 2022 et 2023 se feront respectivement au vu des renseignements comptables des exercices 2021 et 2022, fournis par chaque adhérent à l’assureur.)*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance groupe, sans couverture des charges patronales, selon les conditions mentionnées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2022.

16 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

- Salle culturelle Frédéric Chopin : remise en état du désenfumage – Entreprise APS Services de Cholet : 1 096,94 € HT – 1 316,33 € TTC. Article 21318 du budget.
- Eglise : remplacement carte électronique pour le moteur volée de la cloche 4 – Société BODET de Trémentines : 1 033,00 € HT – 1 239,60 € TTC. Article 21318 du budget.

17 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Espace ado	1 extincteur	APS	75,30 €	90,36 €	c/21568
Service technique	Signalétique véhicule électrique	PANNEAUX RAMA	380,00 €	456,00 €	c/2182
Service technique	Ordinateur portable	SEMAPHORS	1 058,90 €	1 270,68 €	c/2183
Service technique	Garde-boues tracteur Mc Cormick	Claas	936,08 €	1 123,80 €	c/2182
Service technique	Echelle télescopique	LE GALLAIS	525,78 €	630,94 €	c/2158
Service technique	Perceuse visseuse	LE GALLAIS	299,61 €	359,53 €	c/2158

➤ **Cotisations à des organismes extérieurs : c/6281**

- Société Protectrice des Animaux : Montant 2021 : 910,10 € soit 0,26 € par habitant
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement : Montant 2021 : 290,00 € soit 0,10 € par habitant
- Association des Maires : Montant 2021 : 1 070,10 € soit 0,369 € par habitant
- Fondation du Patrimoine : Montant 2021 : 160,00 € (communes de – de 3 000 habitants)
- Centre National Villes et Villages Fleuris : 175,00 €.

18 - Affaires générales et informations diverses

- SMBVAR : Par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2021 N°46 du 4 Mars 2021, le SMBVAR est bénéficiaire de l'autorisation environnementale et de la déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques des bassins versants de la Romme, du Brionneau et du Boulet.
- Nouvelle procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de BECON LES GRANITS : Conformément aux articles L.2223-17 et L.2223-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste

des concessions visées par cette procédure est tenue à l'entrée du cimetière et à l'entrée de la mairie. Le premier constat d'état d'abandon aura lieu le MERCREDI 5 MAI 2021 à 10 heures en présence de Mme Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire de la commune et de M. Jacques BONHOMMET, adjoint délégué au cimetière. Le Maire invite les héritiers du concessionnaire ou les personnes chargées de l'entretien à assister au dit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

- Campagne de vaccination : à partir du 6 avril 2021, la commune met à disposition du centre de vaccination de Segré un agent communal une demi-journée par semaine en renfort pour assurer l'accueil des patients. De plus, depuis 15 jours, la Mairie recense toutes les semaines une liste de demandes de RDV pour la vaccination (actuellement les plus de 70 ans) : 1 liste envoyée par semaine et dès le lendemain les RDV sont fixés.

19 – Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - Réaménagement de l'accueil de la Mairie : les travaux ont été réceptionnés le 31 Mars 2021.
 - Construction du boulodrome : les travaux d'aménagement intérieur réalisés par les bénévoles de l'association sont en cours.
 - La commission se réunira le 8 avril 2021 avec la présentation par le SIÉML de la note technique sur la salle culturelle Frédéric Chopin.
- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Aménagement d'un espace partagé au lotissement le Tremblay : la consultation de sociétés en équipements de loisirs est en cours jusqu'au 30 avril 2021. Le projet sera présenté au Conseil Municipal de juin.
 - CCAS : Le questionnaire social est en cours de diffusion : dans le Bécon Infos et en ligne sur le site Internet.
 - Projet d'accueil d'un jeune en Service National Universel : il s'agit de confier une mission d'intérêt général à un jeune dans le cadre d'un engagement volontaire sur différentes thématiques comme la préservation du patrimoine et de l'environnement. Le projet proposé serait de travailler sur le Parcours Patrimoine en créant un itinéraire avec identification des points d'intérêt, qui serait ensuite mis sur une application type « Rando caching ».
- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude HERMAIZE)*
 - Le compte-rendu de la réunion du 18 Mars 2021 est présenté.
 - Concours des Maisons Fleuries : la communication est lancée.
 - Animation enfance-jeunesse : une chasse aux œufs est organisée sur la commune, les œufs ont été réalisés par les enfants sur le temps périscolaire du midi.
 - Ouverture estivale du Musée du Granit : une offre d'emploi est parue pour l'embauche d'un guide pour cet été. Avant l'ouverture, il est urgent de vérifier la solidité de l'étagé.
 - Fête des carrières du 21 août 2021 : l'organisation est en cours dans l'espoir qu'elle puisse avoir lieu : devis feu d'artifice, animation musicale.
 - Décorations de Noël : des demandes de devis sont en cours afin d'installer des illuminations route de Segré.
 - Site Internet : Philippe Calvez travaille chaque semaine avec Audrey Pelé sur la reconfiguration du site : refonte de la maquette, de l'arborescence puis du contenu afin de rendre les informations accessibles plus rapidement.
 - Charte graphique : elle a été élaborée par Jean-Claude Hermaize. Après présentation et validation en bureau municipal, elle sera présentée au Conseil Municipal de mai.
 - Paroisse : une rencontre a eu lieu en Mairie avec des représentants de la Paroisse concernant différentes demandes de travaux à envisager sur le patrimoine religieux. Quelques travaux sont demandés au niveau de l'église : isolation du plafond de la sacristie, installation de WC dans l'espace préparation des fleurs, petits travaux d'électricité dans la sacristie, reprise du mur très abîmé coté Est. Le principe proposé est que les bénévoles font les travaux et la commune assure la logistique et la fourniture du matériel. Des travaux d'entretien et de réparation des calvaires sont également demandés : celui situé en bourg à côté du Garage Angebault, celui au Treize Vents et celui près du Château d'eau. Il s'agit avant tout de vérifier la propriété des calvaires. Deux associations qui rénovent les calvaires seront contactées qui peuvent fournir de l'aide matérielle et des bénévoles pour réaliser les travaux.

- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*
- Travaux réseaux SIéML : les travaux d'effacement de réseaux route de Villemoisan ont été décalés d'une semaine : démarrage le 6 avril 2021. Les travaux de terrassement sont terminés au niveau du parking Rifouet et sont en cours rue du Pont Gandon et seront terminés pour le 9 avril 2021.
 - Travaux de sécurisation de voirie : suite aux travaux du SIéML, l'entreprise COLAS interviendra à partir du 19 avril sur les deux parkings des écoles.

20 – Questions diverses

Fin de la séance à 23 h 30.

DOCUMENT DE TRAVAIL